

# Déclaration

Du Royaume

Point 85. Etat de droit aux niveaux national et international

New York, 10 octobre

Monsieur l'Orateur

Je tiens tout d'abord à adresser mes vives salutations personnelles au Secrétaire général sur « le Renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit ».

Ma délégation a participé à la <sup>au</sup> déclaration adoptée par la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des Non-alignés au Guatemala.

Je voudrais, ici, réaffirmer solennellement l'attachement profond et permanent de mon pays à l'état de droit, à la démocratie, à la justice sociale, à la coopération internationale et à la politique à œuvre pour leur consolidation, tant sur le plan national qu'international.

L'état de droit est la base du développement et de stabilité de nos sociétés. C'est pourquoi l'affirmation et le respect de l'état de droit sont des principes fondamentaux de notre coopération internationale et qui ont été inscrits dans le préambule de la Charte des Nations Unies, que nous sommes fiers de soutenir et qui ont été au cœur de l'intervention de mon pays à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité de l'Organisation [des Nations Unies] pendant les sessions, le dixième anniversaire

Dans ce contexte, nous sommes convaincus que le développement

la Sixième Commission et la Commission de Droit international en collaboration avec la "législation internationale" et au développement progressif de son droit international. Le Conseil de sécurité, en utilisant les moyens de l'état de droit dans ses efforts afin de préserver la paix internationale, utilise ses moyens judiciaires pour gérer les différends internationaux afin de ce faire.

Ainsi, sur le plan international, le Royaume du Maroc réaffirme son engagement en faveur d'un dialogue international. Dans cet esprit, le Royaume a une membre active à l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'organisation légitime et représentative, qui constitue le cadre idoine pour la poursuite des efforts de la communauté internationale jouissant de la paix, de la sécurité, du développement durable et du respect des droits de l'homme.

Ceci a nécessité l'adoption d'une approche globale et multidimensionnelle, basée sur la primauté du droit dans le cadre des relations internationales, et à travers le respect de la Charte des Nations Unies, le règlement des différends et les principes du droit international, notamment en ce qui concerne le respect de la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Le renforcement de l'état de droit au niveau international constitue un fondement essentiel des efforts des Nations Unies visant à prévenir les conflits, à préserver la paix et la sécurité internationales. Conscient du rôle des Nations Unies en la matière, le Royaume du Maroc a participé au cadre des opérations de maintien de la paix et de la sécurité internationale dans le monde. Aussi bien en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité que de membre non permanent, le Royaume a contribué à la promotion aux efforts de reconstruction nationale et de renforcement des capacités des institutions dans les pays nouvellement sortis de conflits.

Dans ce cadre, le Maroc a hébergé en 2017 à Rabat un Atelier international sur le renforcement des capacités civiles et militaires, en collaboration avec le Qatar et la Norvège. Cet atelier a fourni une occasion précieuse pour souligner l'importance du renforcement des capacités nationales dans les périodes post-conflit, et ce, en jouant le rôle de médiateur et de facilitateur de coopération triangulaire entre la Ligue Arabe et les institutions des Nations Unies.

Dans un contexte international délicat sur les plans politique, économique et environnemental, le Royaume du Maroc a travaillé avec la fermeté nécessaire pour faire face avec la fermeté nécessaire aux défis internationaux en matière de renforcement des capacités.

terroristes, à cet égard, des défis majeurs dans de nombreux pays, en particulier dans notre continent africain, qui connaît depuis quelques années un développement exponentiel du péril direct.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc est mu, de ce point de vue, par la conviction que la primauté du droit aide à maintenir la paix, promouvoir le développement et renforcer la coopération internationale et régionale. Nous y attachons d'autant plus de crédit que la coopération et l'intégration dans notre région maghrébine, est inscrite dans la Charte constitutionnelle même du Royaume.

A un moment où nous assistons à un retour à la démocratie dans de nombreux pays de notre région, le Maroc – qui a entamé son développement démocratique depuis de nombreuses années – n'en est pas moins attaché au respect des règles et des lois qui lui donnent légitimité.

Dans ce contexte, le Royaume du Maroc, sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, s'est volontairement inscrit dans le renforcement des institutions et des institutions, dans le cadre d'une approche globale et d'importants chantiers de réforme des institutions démocratiques et des droits de l'homme.

Le Maroc a, ainsi, réformé son statut de la femme dans la société, le Développement Humain (UNDP), tournée avec succès la page des droits de l'homme à travers l'Initiative Haïfa et Réconciliation.

Mon pays est convaincu que la conservation de l'état de droit, la justice indépendante et impartiale, la sécurité, de protéger les plus vulnérables, et de prévenir l'intolérance et la radicalisation. C'est mu de une profonde réforme du secteur de la justice, qui vise à rendre les institutions judiciaires plus cohérentes, plus efficaces, plus transparentes, plus accessibles et plus équitables.

Ces réformes structurelles ont été couronnées, en juillet 2011, par l'adoption de la nouvelle Constitution, par référendum. L'établissement de l'état de droit est inscrit dans le texte qui consacre, par ailleurs, les principes de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, et respect des droits de l'homme qu'ils sont universellement.

économique et politique  
symbiose avec le modèle marocain  
l'indépendance et l'intégration  
développement

Monsieur le Président,

Au terme d

n

aus

renforcement de l'état de droit

international négotie

la souveraineté

née

in

Je vous